

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MELANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

267

Vol. XI.

Montreal, Vendredi 12 Mai 1848.

No. 70.

PIE IX

D'APRÈS M. OZANAM.

Suite.

Voilà les reproches encourus par le parti des impatients. Au fond leur erreur principale est de vouloir trop tôt et trop à la fois; c'est de vouloir en deux ans ce qui sera peut-être l'œuvre de cinquante. Leur impatience tient surtout à la crainte de perdre un Pontife méprisé, un prince dont la terre n'était pas digne. Lorsqu'on a entendu ces longs cris de *Viva Pio Nono!* et avec quel accent tendre et suppliant ils sont répétés, on y reconnaît autre chose qu'une acclamation banale; on y reconnaît une ardente prière pour la prolongation de cette vie à laquelle sont suspendues les destinées de l'Italie et du monde. Ces peuples naïfs, ces peuples enfants si vous voulez, tremblent toujours que le ciel ne leur reprenne leur père, et avec lui leurs libertés. Ils se hâtent de tout obtenir de Pie IX, comme s'ils ne devaient rien attendre de ceux qui le suivront. C'est en quoi ils se trompent assurément. Quand la Providence suscite un grand homme qui vient ouvrir une ère nouvelle, elle prend soin de l'honorer en lui faisant un long cortège de successeurs qui marchent dans la même voie. Que si l'on s'irrite des fêtes bruyantes, des processions un peu tumultueuses qui troublent trop souvent la paix du Corso et la solitude du Quirinal, qu'on se représente néanmoins qu'il s'agit d'une population habituée à vivre en plein air, comme les Romains et les Grecs sur le Forum et l'Agora. Souvent, en des jours moins agités, j'ai vu des rassemblements de six cents hommes sur les places publiques; ils étaient là pour jouir de leur ciel si pur, pour respirer l'air si doux; lorsque l'Angelus sonnait, ils se découvriraient pour le réciter ensemble. Quand la liberté vient à passer sur ces places, il n'est pas étonnant qu'elle y trouve beaucoup de monde pour l'accompagner. Sans doute les gens de bien feront sagement de contenir les manifestations populaires, et de ne pas permettre que les cris du dehors troublent les conciles de la Papauté. Mais si reprochables que soient l'indiscrétion des demandes et la violence des cris, n'est-il pas honorable pour un peuple qu'on n'ait pas d'autres reproches à lui faire après vingt mois de liberté et un siècle d'abus? N'est-il pas admirable que pas un cheveu ne soit tombé de la tête de qui que ce soit? que pas un palais n'ait eu ses portes enfoncées, ses écussons brisés, chez une nation si violente, dans un pays où les ressentiments passent pour implacables et les vengeances pour des devoirs? La révolution française s'ouvrait aussi sous des rassurants auspices: le 4 mai 1789 la religion présidait à l'ouverture des états-généraux; mais en juillet l'émeute promenait déjà les têtes sanglantes de Foulon et de Berthier, et en octobre Louis XVI revenait de Versailles, on sait avec quel cortège! Que dirai-je de ce que nous avons vu, des émeutes de 1831, de 1832, de 1834, et aussi des massacres de Madrid? Rendons grâce à Dieu d'avoir épargné à la ville éternelle de si funestes spectacles. La foi du peuple romain l'a gardé des mauvais exemples d'autrui et de ses mauvais penchants. Le sang des martyrs, fondateurs de toutes les libertés, qui a baigné cette terre, lui a valu jusqu'ici le privilège de s'affranchir sans avoir fait couler d'autre sang chrétien.

Je crois fermement que l'avenir réserve à Pie IX des embarras plus sérieux. Je le crois pour la gloire de ce grand Pape. Dieu n'a pas coutume de susciter de tels hommes pour des difficultés ordinaires. Si celui-ci n'avait à triompher que de cet enthousiasme, de cet empressement de la foule, dont si peu de princes ont le bonheur de se plaindre, sa mission semblerait trop facile; elle tiendrait moins de place dans l'histoire. Sa barque aurait passé sur des eaux bien tranquilles. Attendons-nous aux tempêtes; mais ne craignons point, comme les disciples de peu de foi; le Christ est dans la barque, et il n'y dort pas, il n'a jamais si bien veillé qu'aujourd'hui.

Pour l'heure présente le plus grand danger serait de prendre l'alarme qu'on nous donne, ce serait de la semer nous-mêmes, de la communiquer aux Italiens. Songeons au mal que leur fait la mauvaise opinion de la France, à l'inquiétude qu'elle peut jeter dans les gouvernements, aux défiances qu'elle entretient chez les gouvernés. Gardons-nous de contrister le grand cœur de Pie IX, qui regarde quelquefois du côté des Alpes, de ce côté où ses prédécesseurs n'avaient qu'à se tourner pour faire lever des armées au cri de « Dieu le veut! » N'aurait-il pas lieu d'accuser l'hésitation des catholiques français? Je sais qu'on nous a glorieusement défendus de ce reproche. Il est vrai que l'épiscopat a donné un éclatant exemple, que le clergé a payé de sa bourse, qu'il a su lever sur son indigent patrimoine un nouveau denier de saint Pierre. Mais nous, simples croyants, avons-nous compris la grandeur de la cause qui demandait nos cœurs à défaut de nos bras? Interrogeons-nous tous: trouvons-nous dans nos entrailles, trouvons-nous pour Rome ces cris que nous avons eus pour Lucerne? Ne tournons-nous pas vers le Vatican des yeux irrésolus? Ah! laissons ces craintes, laissons ces pensées décourageantes à ceux qui ont le malheur de ne pas croire, aux hommes d'état, qui ne peuvent reconnaître à la Papauté le secret qu'ils n'ont pas eu de reconnaître le pouvoir et le peuple; laissons-les aux ennemis du Catholicisme, affligés de la gloire renaissante du souverain Pontificat comme d'un démenti donné à leurs dédains, et inconsolables de voir le monde ramené par l'amour à une religion dont ils avaient fait depuis si longtemps les funérailles.

On connaît maintenant les raisons de craindre; il me reste à exposer les motifs d'espérer. La première de ces espérances, la plus forte, la plus douce, et que je voudrais voir maîtresse de tous les cœurs, c'est celle qui repose sur la personne même du Pape. Et je ne parle ici ni des promesses divines, ni de l'indéfectibilité du Saint-Siège; je reste dans le domaine temporel, sans oublier, mais sans invoquer les considérations théologiques.

Quand Dieu veut faire germer dans le monde chrétien de grands événements, il commence par et semer des saints. Il y a quelques années, un prédicateur qui a le don des pa-

roles inspirés, évangélisant la jeunesse à Notre-Dame, et jetant sur l'Europe moderne un regard attristé, s'écriait: « Mon Dieu, donnez-nous des saints! Il y a si longtemps que nous n'en n'avons vus! » Soyons contents, le ciel a fait plus que nous ne demandions. Il a fait asseoir sur la chaire de saint Pierre un saint, tel que peut-être le monde n'en avait pas vu depuis le pontificat de V. Je ne le dis pas seul, je le dis avec Rome, la ville la plus croyante, mais peut-être aussi la plus médisante de l'univers; et cependant la médisance des langues romaines, impitoyable pour les Papes et les cardinaux, n'a pu trouver de prise sur la jeunesse d'un Pontife qu'elle a vu laïque, mêlé à la foule élégante des salons et destiné au service militaire. Cette pureté fait encore l'admiration, non des dévots seulement, mais de tous, chez un peuple qui a des passions violentes, mais qui aime à les voir vaincues. Pourquoi répéter ce que chacun sait de la charité de Pie IX, de ses premières années de sacerdoce enseveli dans l'obscurité d'une œuvre de patronage, puis de tant d'institutions bienfaitrices où il mit la main, à Spolète, à Imola, passant ainsi successivement par l'école de saint Vincent de Paul et par celle de saint François de Sales? C'était bien le Pontife qu'il fallait à un siècle qui, de toutes les vertus chrétiennes, n'honore plus guère que la charité et ne se rend qu'à l'ascendant des bonnes œuvres. Ils ne s'y trompaient pas les bons gens de la maison de Tata Giovanni, les anciens élèves de Mastai, le jour où, l'entendant proclamer sur le balcon du Quirinal, ils s'écrièrent hors d'eux-mêmes: « C'est notre Pape! c'est le Pape des pauvres! » En effet, ce Pape est bien resté le leur. Il n'a pas dédaigné de visiter leurs veuves dans les greniers, et leurs enfants dans les écoles. On l'a vu à l'hospice des Pèlerins s'agenouiller devant un vieux prêtre allemand et lui laver les pieds. En même temps pour solenniser la semaine-sainte, et malgré l'épuisement des finances, il distribuait d'immenses aumônes et déchargeait de la patente les contribuables taxés à moins d'une piastre, c'est-à-dire les plus gênés et les plus nombreux. Sa piété est celle de ces belles âmes mystiques dont on croit la race éteinte. Ceux qui attendaient un Pontife sans préjugés, qui espéraient de lui l'abolition du monachisme, du célibat ecclésiastique, ont dû être bien surpris d'avoir affaire à un homme d'oraison, à un prêtre qui verse des larmes en célébrant, à un évêque qui visite les convents à toute heure du jour et de la nuit, prêche ses curés, donne la communion au peuple, monte en chaire pour recommander le jeûne et proscrire le blasphème. Quoi de plus petit aux yeux du monde que ces fonctions? Et cependant c'est en rentrant dans ces attributions pastorales, en peu effacées jusqu'ici par les devoirs politiques, c'est en se montrant évêque de Rome plus encore que prince, qu'il a commencé à gagner les âmes. L'opinion populaire lui attribue déjà des miracles. Cette sainteté qui illumine sa noble et douce figure domine toute sa vie et passe dans ses actes. Comme elle fait le meilleur parti de son autorité, elle devient aussi le principe de ses réformes. On s'est beaucoup mépris sur les intentions de Pie IX. Les uns l'ont pris pour un souverain faible, vaincu par la popularité; les autres pour un politicien habile, subjugué par les lumières de son siècle. Mais lui, dans l'épanouissement de l'amitié, il avait qu'en publiant l'ammistie il n'avait songé qu'à rendre à Dieu beaucoup de cœurs égarés par les hautes politiques. Et l'on connaît qu'il n'était point trompé, lorsque, peu de semaines après un grand nombre d'amnisties, réunis dans la basilique de saint-Pierre-aux-Liens, y communiquèrent ensemble, comme pour publier leur retour à une religion si élémentaire. De même, l'institution de la garde civique, qui a eu l'honneur d'étonner et d'inquiéter la moitié des cabinets européens, fut surtout dans la pensée du Pape une mesure énergique contre le désœuvrement, c'est-à-dire contre la plus grande plaie morale de l'Italie. En mettant sous les armes la foule des oisifs dont les villes et les campagnes sont encombrées, en les soumettant à la fatigue des exercices, à la discipline militaire, il ne les arrachait pas seulement aux tentations de la paresse, il les formait au travail. On croyait qu'il songeait à se donner des soldats, il s'occupait surtout de faire de s citoyens. Il en est ainsi du reste; et, tandis qu'on discute à l'étranger si le Pape perdrait le souverain ou si le Pape sauverait le souverain, la vérité est que le Pape pousse le souverain. Et quand donc avait-on vu jusqu'à ce jour un prince dans la pleine possession de ses droits se déposséder volontairement, sans provocation, malgré les remontrances des cours voisines alarmées d'un si mauvais exemple? C'est au pied de l'autel et dans la prière qu'un homme trouve le secret de cette force contre soi-même et contre le monde entier. La conscience seule est capable de ces nouveautés si hardies; et Pie IX n'a peut-être pas de gloire plus grande, il n'a pas fait de révolutions plus signalées que d'avoir supprimé l'ancienne répartition entre la conscience morale et la conscience politique, d'avoir aboli cette doctrine de la raison d'état que le concile de Trente avait énergiquement flétri, mais que trois cents ans de royaume avaient affirmée sur tous les trônes.

La sainteté est toujours grande devant Dieu; elle devient surtout puissante sur les hommes quand elle est soutenue d'une belle intelligence et d'un ferme caractère. Sans parler de cette éloquence dont le Pape Pie IX a reçu le feu sacré, dont la chaleur contamine anime ses paroles et les fait tomber toutes frémissantes de ses lèvres; je m'arrête à un don plus rare et moins partagé, à la sagesse que ses institutions révèlent. On a beaucoup répété le mot de concessions. Les exemples, cependant, ne manquent pas pour en fixer le sens. Voyez les actes arrachés au roi de Naples par la juste colère de la Sicile; tout y trahit la hâte d'échapper à l'émeute qui rugit au dehors; tout y montre l'imitation précipitée des institutions étrangères. Voilà des concessions! Mais quand, au contraire, une réforme politique s'appuie à la fois sur les anciennes lois et les mœurs nouvelles; quand tout y est calculé pour le besoin du pays, pour son génie, pour ses faiblesses, il faut bien reconnaître un dessein mûri par l'étude et non pressé par la peur. C'est en effet le caractère des principales fondations de Pie IX, du nouveau sénat de Rome, par exemple, et de la consulte d'état. Les esprits étrangers à l'histoire d'Italie ont pu s'étonner de voir au Capitole un conseil municipal composé de cent personnes, dont quatre ecclésiastiques seulement et quinze grands propriétaires. En présence d'une organisation si démocratique, on s'est souvenu avec inquiétude de tout ce que la Commune de Paris suscita de dés-

ordre. Il suffisait d'interroger l'histoire du moyen-âge pour trouver dans Rome une puissante représentation populaire, pour reconnaître que la force de l'Italie fut dans ses Communes, qu'elle n'eût jamais d'institutions plus nationales, plus traditionnelles, et par conséquent plus conservatrices, et que c'était enfin par les municipalités qu'on pouvait commencer l'éducation politique des citoyens avec plus d'espérance et moins de péril. La consulte d'état a des racines semblables dans le passé; elle rappelle un corps consultatif créé par un autre Pape illustre, par Nicolas V, il y a quatre siècles, mais que Pie IX a renouvelé, sécularisé, en l'ajoutant de cette vie qu'il donne à tous les ouvrages de ses mains. Voilà le sceau de l'étude, la marque de l'intelligence; il reste à parler du caractère.

A continuer

LETTRE

DE M. DE VATESNIL.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire la réponse de M. le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes à l'admirable lettre de Mgr le cardinal de Bonald, et j'éprouve un étonnement égal à celui que m'a précédemment causé l'une des circulaires de ce ministre, trop connue pour qu'il soit nécessaire de la rappeler.

M. Carnot déclare que le gouvernement provisoire n'hésite pas à reconnaître hautement la liberté des associations religieuses, et pourtant il donne son adhésion la plus complète aux mesures prises par M. le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône.

La contradiction entre les prémisses et la conclusion est flagrante; elle frappera les esprits les moins clairvoyants et les plus prévenus.

Comment M. le ministre essaie-t-il de le justifier? Examinons-le en peu de mots.

Il dit d'abord que, si le principe de la liberté des associations existe, c'est sous la réserve que ces associations purement privées n'affecteraient pas le caractère de corps constitués ayant une existence propre.

J'aime à croire que M. le ministre comprend cette métaphysique; mais je doute que le public ait le même bonheur. Est-ce que toute association ne se considère pas comme un corps constitué ayant une existence propre? Le gouvernement provisoire se croirait donc autorisé à dissoudre un phalanstère?

Que les Français y prennent garde: toutes les libertés et les libertés de tous sont solidaires. On ne saurait toucher au droit d'un seul individu, sans que ceux de la nation entière soient menacés.

Sans doute, il y a des associations reconnues par une loi spéciale, et d'autres qui ne le sont pas. Mais quelle est la différence entre ces deux sortes d'associations? Elle consiste uniquement en ce que les premières forment des personnes civiles qui peuvent, de même que les communes et les hospices, recevoir par donation et testament, acheter, vendre, et citer en justice en leur propre nom; tandis que les autres n'ont aux yeux de la loi d'autre caractère que celui de sociétés civiles, selon les règles tracées par le code. Mais résulte-t-il de là que l'autorité puisse, selon son bon plaisir, disperser ces dernières par la force? Non, mille fois non. Une telle doctrine serait la négation complète du droit d'association, puisque ce droit ne s'exercerait qu'en vertu de la tolérance du pouvoir.

Il faut, ajoute M. le ministre, que ces associations n'essaient pas de faire, par personnes interposées, les actes de la vie civile.

Or M. Carnot a-t-il trouvé les associations frappées par M. le commissaire du Rhône, avaient frauduleusement et au préjudice des familles, usé d'interposition de personnes? Si quelque famille croit avoir à se plaindre d'une telle interposition commise à son préjudice, est-ce que l'action en justice ne lui est pas ouverte? Se défierait-on des tribunaux? La France sera tentée de le croire, lorsqu'elle verra que, par décret du 24 de ce mois, les suspensions provisoires prononcées contre des magistrats par les commissaires extraordinaires sont approuvées.

Enfin M. le ministre veut que les associations n'aient pas pour fondement des vœux qui seraient en désaccord avec l'esprit non moins qu'avec le texte de la législation du pays.

Mais qu'est-ce donc que des vœux? C'est un pur engagement de conscience, que la loi civile ne reconnaît pas, et qui, à ses yeux, ne confère aucun droit et n'impose aucun devoir. Comment donc cette loi pourrait-elle interdire les vœux? En le faisant, elle violerait le sanctuaire de la conscience; elle s'interposerait tyranniquement entre l'homme et la divinité. « Devant Dieu, je suis un religieux; devant l'autorité, je ne suis qu'un citoyen... », a dit, avec une énergique précision, l'un des hommes attendus par l'arrêté de M. le commissaire du Rhône. Que répondre à cette parole si vraie et si courageuse?

On attaque en thèse générale les vœux des associations religieuses. On expulsera donc bientôt ces saintes et charitables vierges, qui, sous la sanction d'un vœu, consacrent tout leur zèle, toutes leurs forces, leur vie toute entière au soulagement des malades?

Ces vœux, dit-on, sont en désaccord avec la législation du pays.

De quelles lois veut-on parler?

Est-ce de l'article 291 du Code pénal? Mais n'est-il pas abrogé par le fait seul de la révolution de février? L'existence d'un nombre infini de clubs à Paris et dans les départements ne proclame-t-elle pas hautement cette abrogation?

S'agit-il de la loi du 18 août 1792? Mais cette loi ne se bornait pas à supprimer les communautés qui faisaient des vœux; elle s'appliquait à toute association de piété et de charité, aux confréries, à toutes les corporations religieuses et congrégations séculières d'hommes et de femmes, même à celles exclusivement vouées au service des hôpitaux et au soulagement des malades. Est-ce là ce qu'on veut révoquer?

Alors que devient la maxime émise par M. le ministre en tête de sa lettre, que le gouvernement reconnaît hautement les libertés des associations religieuses? Messieurs les ministres croient-ils pouvoir, par un délectable arbitraire, prendre dans telle loi ce qu'ils jugent convenable et rejeter le reste?

Les circonstances ont investi le gouvernement provisoire de pouvoirs extraordinaires dont il use souvent avec sagesse et courage, et quelquefois d'une manière moins heureuse. Mais ce pouvoir a nécessairement pour limites les droits imprescriptibles de l'humanité, proclamés par l'assemblée constituante dans son immortelle déclaration. La liberté de conscience est le plus précieux de ces droits; et le gouvernement provisoire lui-même a rendu hommage à cette liberté, en la prenant pour base de l'un de ses actes.

J'ai soutenu ces principes sous le dernier gouvernement. Je l'ai fait plutôt pour l'honneur de la justice et de la raison qu'avec l'espoir du succès, puisque ce gouvernement n'ait la liberté d'association; mais lorsque je vois que c'est précisément cette négation qui a été l'une des principales causes de sa chute, ai-je tort de me flatter que toutes les oreilles ne seront pas fermées à ma voix sous le régime républicain qui a écrit sur sa bannière: « Liberté, égalité, fraternité; » liberté, noble mot qui deviendrait une amère déision, s'il ne signifiait pas toutes les libertés sans exception; égalité, expression qui serait vide de sens, si l'on refusait aux uns ce qu'on accorde aux autres; fraternité, parole toute chrétienne, dont la réalisation doit s'opérer à la fois par l'amour de tous les enfants de la patrie, et par celle de tous les membres de chaque association?

Agréez, monsieur l'assurance de mes sentiments très-distingués, 26 mars 1848.

H. DE VATESNIL.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 12 MAI 1848.

ÉLEVATIONS

SUR LES

LITANIES DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

Nos lecteurs ont dû remarquer dans notre dernière feuille une correspondance ayant trait aux Litanies de la très-sainte Vierge. L'espace nous manquant alors pour pouvoir insérer l'introduction aux « Elevations sur les Litanies de la très-sainte Vierge. » Mais aujourd'hui nous nous empressons de lui donner la publicité, d'abord pour remplir notre promesse, et ensuite pour faire goûter à nos lecteurs un morceau de littérature remarquable. Ils y verront un pieux écrivain qui consacre sa plume à exalter la Vierge de Dieu, et qui le fait d'une manière digne et noble. Ils y verront enfin un cœur, un grand cœur tout épanché dans ces belles élévations toutes brûlantes d'amour pour la Mère du fils de Dieu. Nous les invitons donc à les lire attentivement; ils y trouveront un charme tout nouveau et inconnu à un grand nombre. Pour leur en donner une idée, en voici l'introduction.

INTRODUCTION.

Le culte de Marie, dans l'Eglise catholique, est la continuation et l'expression du culte filial que Jésus-Christ lui-même vouait à sa bienheureuse Mère.

Jésus-Christ vit en nous; il vivifie nos cœurs; il y répand, avec l'abondance de ses grâces, tous ses sentiments et toutes ses affections; il nous confère ses droits et ses prérogatives, ses titres et ses vertus. Fils de Dieu, c'est par Lui que nous devenons enfants de Dieu et que nous donnons à Dieu le nom de Père; fils de Marie, c'est aussi par Lui que nous devenons enfants de Marie et que nous donnons à Marie le nom de Mère.

Ecce Mater tua! « Voici votre Mère! »

Cette parole, sortie de la bouche de Jésus-Christ avec son dernier soupir, a transmis aux disciples de la croix le sentiment de piété filiale qui remplit le cœur du plus tendre des fils. C'est donc dans le cœur sacré de Jésus qu'il faut chercher la source de la dévotion envers Marie, dévotion qui s'est propagée à travers les siècles avec l'esprit et la vie évangéliques, et qui se continue et se perpétue, de génération en génération, dans tous les membres de l'Eglise.

Il est manifeste que notre union avec Jésus-Christ nous fait entrer dans les rapports et les relations au milieu desquels Jésus-Christ lui-même se trouvait placé comme homme et comme Dieu. Comme Dieu, il nous a enseigné le culte de Dieu notre Père, culte d'amour et d'adoration, d'obéissance et de sacrifice. Comme homme, il nous a légué le culte d'une Mère! et, bien que dans la langue française un seul et même mot exprime ces deux actes de la piété chrétienne, nul ne confondra les rapports de la créature avec Dieu son Créateur, et les relations de l'homme avec la Mère de son Rédempteur.

L'écriture sainte, qui renferme les échos sublimes et harmonieux des révélations intimes que l'Esprit-Saint dépose dans nos âmes, consacre hautement et commande le culte de Marie. Elle nous apprend la soumission que Jésus pratiquait à l'égard de sa Mère; elle nous raconte les hommages que lui apporta l'archange Gabriel; elle nous répète les benédictions et les louanges que lui donne Ste. Elisabeth, Marie, aux noces de Cana, provoque le premier miracle de Jésus; et Jésus, par d'autres miracles, fait éclater les louanges de Marie; et l'écriture consigne ces cris d'admiration qui ont retenti à Jérusalem: « Heureuses les entrailles qui vous ont porté! heureux le sein qui vous a nourri! » Enfin, montrant le culte de Marie dans les siècles futurs, l'Évangile promulgue les paroles prophétiques de la très-sainte Vierge elle-même: « Voici que désormais toutes les générations me proclameront bienheureuse! »

Cette prophétie s'est visiblement réalisée ; les diètes de l'écriture et de la conscience chrétienne ont commandé le culte de Marie ; tous les siècles ont célébré cette Vierge immaculée, choisie entre toutes pour devenir la Mère du Sauveur du monde ; le ciel et la terre ont rendu hommage à son humilité, à sa gloire, à son élévation, à ses magnificences ; l'Église, éternellement illuminée de la lumière divine, a insisté en son honneur des fêtes solennelles qui consacrent ses titres et les exposent à la vénération de tous les enfants des hommes.

Cependant parmi les formes et les expressions multiples de ce culte filial, les plus anciennes et les plus suaves, sans contredit, sont celles qui composent aujourd'hui nos Litanies. On ignore leur origine ; comme le torrent, qui descend de la montagne, s'empare d'une foule de ruisseaux qui naissent sur son passage, les Litanies de la très-sainte Vierge, issues d'une source antique, se sont développées et enrichies des tributs de tous les siècles. Chaque docteur de l'Église, chaque orateur sacré, chaque écrivain ascétique ajouta quelques termes nouveaux et pleins de grâce à cette série d'invocations que nous élevons vers Marie ; c'est une chaîne d'or dont les anneaux appartiennent à tous les temps et à tous les âges.

Au commencement de l'ère chrétienne, on ne formulait point le culte de Marie ; les sentiments de reconnaissance et d'amour que les chrétiens éprouvaient à l'égard de cette admirable Mère ne se manifestèrent que par des éloges rapides et par mille effusions de tendresse ; alors, pas plus qu'aujourd'hui, il n'était besoin d'enseigner aux enfants à aimer une mère ; mais la piété filiale leur inspirait de magnifiques hommages, et ils les exprimaient avec profusion dans leurs discours, dans leurs écrits, dans leurs monuments, dans leur poésie.

Ce sont ces expressions vives et significatives, recueillies avec discernement, qui composent nos Litanies ; les souverains Pontifes les ont consacrées ; et, pour en favoriser de plus en plus la propagation, ils y ont attaché des grâces et des indulgences spéciales.

On dit que les pèlerins, surtout ceux de Lorette, les firent connaître par leurs chants ; que les prédicateurs du moyen âge s'appliquèrent à les populariser ; que saint Dominique apporta aux fidèles à les réciter dans leurs assemblées. Ces traditions sont respectables ; mais elles supposent l'existence des Litanies et s'expliquent point leur origine. Selon notre pensée, cette origine remonte au berceau même de Jésus-Christ ; car il nous est permis de croire que Jésus, dans sa première enfance, inventa de multiples et tendres expressions par lesquelles il honorait et caressait sa mère. On sait d'ailleurs combien les cœurs d'enfants sont ingénieux et féconds dans leur naïf langage. Qui de nous, sous le feu du regard maternel, n'a proféré des mots d'amour, souvent étranges et bizarres, qui formeraient, par leur assemblage, une loi que litanie ? Ces mots, sans doute, ont peu de charme pour ceux qui les analysent froidement ; ils ne disent rien aux hommes pour lesquels le langage du cœur est une langue étrangère ; mais ils sont pleins de sens et d'énergie pour l'enfant pieux qui les énonce ; ils sont imprégnés de la meilleure moelle de son âme ; ils sont la plus haute expression de sa pensée, et dès lors, pour les comprendre, il faut entrer dans le cœur même et dans l'esprit d'où ils ont surgi.

Telle est l'origine selon nous, tel est le développement, et tel est le caractère des Litanies de la très-sainte Vierge. Ce sont les bégayements de l'enfant Jésus. Le fils de la Vierge, dans sa première enfance, créait des mots d'amour en parlant à sa mère ; il les récitait dans son adolescence, il les redisait encore à l'âge de la maturité ; car le sentiment filial ne vieillit pas ; c'est une plante qui fleurit en toute saison et ne meurt jamais.

Or, ces suaves expressions se conservèrent dans la mémoire de l'Église. Les disciples, auxquels Jésus-Christ avait légué sa mère, devinrent aussi les héritiers de l'affection et du respect qu'il portait à sa mère ; ils continuèrent à lui parler le langage filial des mêmes mots perpétuant le même sentiment. C'est à ce point de vue qu'il faut nous placer pour méditer pieusement les Litanies de la très-sainte Vierge ; chacun de ses titres sera l'objet d'une élévation ; et le même esprit qui nous fait crier *Ave Mater*, nous fera dire à notre divine Mère : *Ave Mater!*

Mère aimable et bien-aimée ! daignez agréer l'humble hommage de cet ouvrage destiné à célébrer vos perfections et à chanter ce que vous êtes et ce que vous faites pour les enfants des hommes. Mère de mon Sauveur, c'est par vous que le mystère du salut a été manifesté sur la terre ; c'est par vos mains mil et fois bénies que le Seigneur se planta à répondre vos grâces sur ses fidèles et les infidèles ; vous êtes l'espérance du pécheur et la consolation des justes ; votre cœur saint et immaculé verse dans tous les cœurs qui vous invoquent les ineffables douceurs de la paix et de la joie, ainsi que les dons les plus précieux de la miséricorde divine ; c'est à vous, ma céleste Souveraine, que je dois tout mon bonheur ; il est donc juste que j'éleve vers vous le sentiment de ma reconnaissance afin que vous le portiez jusqu'à Dieu qui est la source de toutes les consolations. Bénédisez ce livre, divine Marie, et animez-le du votre esprit et de votre vertu, pour qu'il opère quelques bons mouvements dans les âmes, qu'il ranime la sainte action de la piété, réhaussé la ferveur chrétienne, et contribue à la gloire du Seigneur, notre Dieu.

MEMORARE. . . . Souvenez-vous, ô très-miséricordieuse Vierge Marie, que jamais on n'a oui dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection, imploré votre assistance et réclamé votre secours, aient été abandonnés de vous. Plein d'une pacifique confiance, je cours vers vous, ô Vierge des vierges, ma Mère, et je me jette à vos pieds. Me voici devant vous, gémissant sous le poids de mes péchés. Ne rejetez pas, ô Mère de Dieu, mes humbles prières ; mais écoutez-les favorablement et daignez les exaucer. AMEN.

On voit par une correspondance de Rome envoyée au *Tablet* de Londres que, le 13 de mars, l'église des Jésuites, (il geste) fut envahie par une bande de vile canaille, à la tête de laquelle était Cicconachio, et un nommé *Sherbini* de la même étoffe, et il y a peu de temps commença de Lord Minto. Le moment choisi, pour faire cet outrage, fut celui du sermon du carême ; on prétendait prendre vengeance de quelques paroles que le prédicateur de la veille avait prononcées en chaire ; heureusement il n'était pas venu un chœur par cause de quelque indisposition. Les brigands avaient des pierres dans leurs mains, un d'eux présentait un pistolet sur la poitrine d'un pauvre vieux frère lai ; plusieurs avaient des cigares et fumaient dans l'église. Le Rév. M. Hearne et devant de Manchester leur fit quelques remontrances en termes pathétiques et pleins d'indignation, mais ils témoignèrent le dessein de le frapper. On résolut de porter des plaintes au S. Père. Un jésuite irlandais lui dit : Saint Père, vous voyez quelle tem-
pête de colomnies on a soulevée contre les jésuites en

Italie, permettez-moi de vous assurer que le clergé d'Irlande a été traité de la même manière : des protestants bigots et de mauvais catholiques ont formé une alliance diabolique contre des hommes qui ont sacrifié leur vie et leur fortune au salut du peuple. Le S. Père répondit "je n'ai jamais cru à ces calomnies et j'ai écrit dernièrement en Irlande de manière à faire connaître mes sentiments à ce sujet."

Le jour de la fête de St. Patrice, le Rév. T. McDonnell ci-devant de Birmingham, prêchant dans l'église irlandaise des Franciscains de St. Isidore, dit : Si le Souverain Pontife, dans ces moments de trouble et de confusion, entouré comme il est de mauvais sujets, qui le persécutent avec la plus basse des ingratitude, est obligé de fuir des États, l'Irlande dans un tel excès de calamités se fera un honneur de donner l'hospitalité au plus généreux des Pontifes." De pareilles paroles prêchées publiquement à Rome doivent faire connaître où en sont les affaires dans la capitale du monde chrétien ; on n'en veut point aux jésuites, mais à la religion elle-même.

Nous avons reçu enfin quelques détails plus circonstanciés des nouvelles européennes. Et d'abord, il paraît qu'il y a eu à Aberdeen (Écosse) une assemblée de chartistes, après laquelle cinq cents des assistants se sont entolés comme "gardes nationaux," et ont immédiatement envoyé chercher des armes à Birmingham. En Irlande, les O'Connell continuaient à refuser de recourir aux moyens violents, et voulaient persévérer dans la route que leur avait tracée le grand agitateur. Néanmoins on disait qu'un grand nombre de leurs partisans commençaient à les quitter et se joignaient au parti de la jeune Irlande. En sorte que celle-ci compte dans ses rangs la grande majorité du peuple qui ne désire que recourir aux armes, dit "Wilmer and Smith *European Times*" Lord Shrewsbury s'est joint à ceux qui demandent le rappel de l'union. A la chambre des communes, le ministre avait annoncé le bill de l'empire des Indes Occidentales, l'*Alien-Bill*, le bill relatif aux Juifs, et celui relatif à l'état sanitaire des villes. Le 15 du courant, le bill pour amender les lois de navigation sera mis devant la chambre.

En France, M. Blanqui ayant craint que la découverte de certains papiers ne l'incriminât, avait assemblé le peuple devant l'Hôtel-de-Ville, et y avait traité Lamartine de traître.—Plus tard, on a découvert une conspiration qui avait pour but de renverser le gouvernement provisoire, et de le remplacer par un autre composé de MM. Cabet, Albert, Louis Blanc, Arago, Raspail et Leroux. Les troupes ont été appelées mais il n'en est résulté rien de fâcheux. Seulement le citoyen Cabet (le chef des communistes) a appelé Lamartine sur la place publique, et le nommant traître ainsi que les autres membres du gouvernement provisoire, il lui a présenté une liste de remplaçants pour ceux-ci après quoi M. De Lamartine s'est retiré, et de l'avis du gouvernement, a fait arrêter le citoyen Cabet.—Ledru-Rollin avait fait sortir une nouvelle circulaire, qui avait déçu comme les précédentes, et qu'il avait dû désavouer.—M. Blanqui avait été arrêté ; on ne dit pas la raison de son arrestation, mais il est facile de la deviner, lorsqu'on voit qu'il disait à son club de refuser les taxes, de demander pour les artisans des gages plus forts, de forcer les riches à soutenir les pauvres, etc. Les communistes malgré tout cela continuent à conspirer, mais le gouvernement ne faiblit pas ; il fait arrêter les mutins et les rebelles. Lamartine continue par sa parole et ses actes à être très populaire par toute la France.—On enlève de nouveaux volontaires pour les frontières.—Il a été émis pour deux millions de bons pour le paiement des ouvriers.—Les commissaires provinciaux du gouvernement continuaient à donner du mécontentement ; plusieurs ont été destitués.—A St. Etienne (Annonci) plusieurs convents ont été saccagés par des émeutiers, commandés par des femmes-ouvrières, qui prétendent que les travaux qui se font dans les convents les empêchent de gagner.—Les cuisiniers de Paris demandent une augmentation de gages.—Ledru-Rollin, Crémieux, Albert et Flocon ont été rejetés par les indépendants (Paris) comme candidats à l'Assemblée nationale.—Lord Brougham avait demandé à être fait citoyen français. Il lui avait été répondu affirmativement, mais alors il devait renoncer à tous les avantages de l'Angleterre. Il se présentait, disait-on, comme candidat à l'Assemblée nationale.—La grande fête de Champ-de-Mars avait eu lieu avec toute la pompe et la tranquillité désirables.

Dans la dernière bataille des Danois contre les habitants du Holstein, il a été tué 1400 personnes.

Charles-Albert continuait toujours de s'avancer sur la rive gauche du Minio.—On disait que Pie IX avait reçu l'offre de se mettre à la tête d'une Ligue de l'Italie Unie.

Il y a encore eu des troubles à Vienne. L'Empereur avait voulu neutraliser la loi pour la liberté de la presse, mais celle-ci avait protesté.—A la diète de Presbourg, un ecclésiastique s'était prononcé en faveur de l'abolition du célibat des prêtres. (Nous parlerons de ce sujet plus amplement dans notre prochaine feuille).

En Pologne, on s'était battu dans le grand duché de Posen ; les barricades du peuple avaient été détruites.—L'impression en Prusse était en faveur de l'indépendance de la Pologne.

Le *Morning Chronicle* de Québec, en date du 10 courant, contient, dans son sommaire des nouvelles pour les lecteurs européens, le paragraphe suivant : "Il est probable que nous aurons ici demain quelque bruit ou tumulte ; car on s'attend que M. Papineau, si bien connu en Angleterre pour la part qu'il prit dans la dernière rébellion, sera à Québec, et sur réquisition adressera la parole à une assemblée convoquée dans le but de le compléter sur son retour à la vie publique. Nous regardons ceci comme un procédé inopportun, et capable de produire toute autre chose qu'un résultat avantageux. M. Papineau aurait peut-être mieux fait d'éviter, autant que possible, des assemblées de cette nature, au moins pour quelque temps encore. Des circonstances toutes récentes paraissent justifier ce que nous venons de dire."

LES ROIS REVIENNENT !

Nous voyons par nos échanges que, d'après des nouvelles reçues ces jours derniers, il paraît que les Inciens, qui ont fait main-basse sur les habitants de l'Yucatan, SE SONT NOMMÉS UN ROI, auquel ils donnent le nom de Tutullia qui fut autrefois le roi des Espagnols. La nouvelle majesté a été couronnée le neuf avril dans les fameuses ruines de Chiché. Ainsi dans l'ancien monde les trônes s'ébranlent, les rois s'en vont, et les couronnes disparaissent ; et dans le nouveau, des Inciens relèvent les trônes, ramènent les rois et recueillent les couronnes. D'un côté, c'est une société usée, qui se modèle sur la république voisine, et qui dépose ses rois et proclame la démocratie en établissant la république. De l'autre, c'est un monde nouveau qui laisse là ses institutions du jour, et veut essayer l'ancien régime européen, et proclame aussi la démocratie, mais en relevant la royauté.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Aux dernières dates, le congrès de Queretaro n'était pas encore en quorum. Il manquait pour cela 16 députés et 4 sénateurs.—Quinze à vingt déserteurs américains viennent d'être enrôlés dans l'armée mexicaine. M. T. L. Collins est arrivé à la N. Orléans ; il est porteur de dépêches des généraux Price et Wool. Il rapporte que Santa-Cruz vient d'être prise par le général Price, qui y a capturé 14 pièces d'artillerie, 2,000 équipements complets et pour \$500,000 de propriétés. Le gén. mexicain Frias et 40 de ses officiers et soldats sont prisonniers. 150 mexicains ont été tués durant la bataille.— Ces détails sont empruntés au *Herald* de Montréal.

Nos journaux de New-York nous apprennent que le journal l'*Albion* va changer de main. L'édition et propriétaire actuel se retire de la carrière du journalisme et est remplacé par un M. William Young. M. Young dit qu'il fera tous ses efforts pour soutenir la haute réputation que ce journal a acquise par sa défense mâle et vigoureuse des droits et des intérêts anglais. Quant à cela, il n'est pas de mal ; mais si nous avions un conseil à donner à notre nouveau confrère, nous lui dirions de se souvenir mieux que son prédécesseur que la liberté la plus chère est la liberté religieuse, et que, pour faire triompher une cause ou un intérêt quelconque, il n'est jamais permis de dénaturer les actes de ses adversaires politiques ou religieux. Cela dit, nous lui souhaitons tout le succès possible dans sa nouvelle entreprise.

Nous voyons par une correspondance du *Transcript* que l'on propose aux propriétaires des omnibus de Montréal de faire passer leurs lignes d'omnibus par la rue St. Denis jusqu'à la rue Sherbrooke et de là par les rues de la Montagne, et St. Antoine. Nous sommes certains que si les propriétaires étendaient ainsi la marche de leurs diligences, ils seraient amplement rémunérés. Il suffit de l'essai, pour le prouver.

NECROLOGIE.

Décédée au convent de la Congrégation de Notre Dame de Montréal, la Sœur Marguerite Benoit, en religion Sœur St. Denis, doyenne de la communauté, à l'âge de 76½ ans et après 56 ans et 11 mois passés en religion. La Sœur St. Denis était un modèle de vertu, et un sujet d'édification pour la maison religieuse où elle vivait. C'est, depuis huit jours, la seconde Sœur de la Congrégation qui est décédée à Montréal.

ASSEMBLÉE A QUÉBEC.

On nous apprend que l'Assemblée, qui devait se tenir hier à deux heures sur le marché St. Paul à Québec, a eu lieu tel qu'annoncé, et que le tout s'est passé paisiblement. Il y avait de 750 à 1,000 personnes présentes. On nous apprend en outre que Jean Chabot, écriv. M. P. P., a été appelé à la présidence, et que M. Papineau était présent. Là se bornent nos informations. On ne nous communique pas la teneur des résolutions passées.

LETTERS DE MGR. HUGHES.

LETTRE IV.

(Suite.)

42. Dans cette énumération, cher lecteur, je ne prétends pas dire que les différentes erreurs, dans lesquelles le raisonnement privé a jeté les personnes dont les noms sont mentionnés, sont d'une égale énormité ou d'une discordance égale avec la vérité. Ils s'accordent tous en deux choses (et c'est à cause de cet accord seul que je les classe dans le même catalogue) ; ils s'accordent pour s'opposer à l'Église de Dieu et pour attribuer à la raison privée le droit de déterminer le sens de ce qui est renfermé dans les écritures. Leurs systèmes de doctrine étaient opposés et répugnaient les uns aux autres ; les erreurs des uns étaient beaucoup plus énormes que celles des autres, chacun d'eux contenait quelque chose de la bonté, et même de la vérité, la plus précieuse mais vérité à laquelle ils étaient liés de révélation comme fait, pour lui donner celle de leur opinion ; et par une loi singulière qui accompagne l'œuvre des raisonnements privés dans tous les défilés de leurs erreurs, l'école (celle de Socin, par exemple), qui a le plus de constance avec leur principe commun, conserve le moins de vérités ; tandis que d'un autre côté, l'école (disons celle de Cranmer) qui a le maximum de vérités, hors de l'église, est la moins constante avec le même principe organique, c'est-à-dire, le droit de la raison privée, comme interprète des saintes écritures.

Dans ma dernière lettre j'ai exposé toute la controverse qui existe ou peut exister entre l'Église et ses adversaires. Dans celle-ci nous voyons clairement soumise la nature du sujet ou la matière qui cause la controverse entre les parties. Vous voyez clairement que l'Église s'en tient à son garant divin, à ses doctrines comme faits de la révélation, que ne doivent pas révoquer en doute les hommes qui croient en l'auteur du christianisme et qui admettent l'autorité de l'évidence morale. Les raisonnements privés, de l'autre, s'attachent à leurs propres interprétations et lui opposent leurs propres opinions, les accompagnant de citations de l'écriture mal entendue, de textes torturés suivant l'astuce des différents interprètes. Quelle est donc la nature d'une objection contre l'Église catholique ou contre toute doctrine qu'elle prétend révéler ? C'est nécessairement une opinion opposée à un fait. La matière se répartit donc entre les parties en fait positif du côté de l'Église et en opinion positive du côté des raisonnements privés.

43. Il suit une autre conséquence. Il y a parmi les raisonnements privés ce qu'ils appellent des églises. Sur quoi sont-elles fondées ? Evidemment c'est sur la simple opinion de leurs

fondateurs respectifs. La concurrence d'autres opinions avec celle du fondateur ne peuvent en aucune manière affermir les fondations de la prétendue Église, quand elle tendrait à rendre l'illusion plausible et à augmenter le nombre des membres de la nouvelle association. Et l'expérience a déjà prouvé la folie d'essayer d'élever un édifice ecclésiastique sur cette base de sable. Il s'affaisse tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Et à l'heure où nous sommes il y a à peine une de ces constructions humaines qui ne soit déchirée en deux parties comme le voile du temple des Juifs sous la colère de Dieu contre l'incrédulité du peuple lorsqu'il abandonnait son fils unique dans son agonie pour sa rédemption. C'est une conséquence nécessaire du principe que l'on aurait pu apercevoir tout l'abord et que l'expérience a pleinement confirmée, qu'il n'est aucune somme de pouvoir civil obtenu par des souverains apostats de ce monde, aucune somme de science dans les architectes qui imaginent le plan de l'édifice, qui puisse donner de la stabilité à l'ensemble, aucune augmentation du nombre des adhérents qui puisse donner force et tant que l'on conserve pour premières fondations les opinions du raisonneur privé qui le premier s'est séparé de l'Église de Dieu. Il y a un "vice originel" précisément dans le premier principe des raisonnements privés qui entache et altère toutes les conséquences. Aucune de ces écoles qui en est sortie n'a-t-elle une certitude morale comme des créations raisonnables la demandent pour toute institution chrétienne qui s'y rapporte ? Je ne parle pas maintenant de sa prédication, car le ministre lui-même ne prétend pas donner dans sa chaire autre chose que ses propres opinions. Mais je parle de ces institutions qui, bien que retranchées et mutilées, sont encore supposées avoir été établies par Jésus-Christ ; ont-ils des sacrements valides ? ont-ils un vrai autel ? Ont-ils aucune des institutions divines que le Sauveur du monde a établies comme moyens de grâce ; comme des canaux par lesquels son amour infini distribuerait les mérites de sa mort et de sa passion aux âmes de ceux qui la désiraient. D'avantage on en auraient plus besoin ! D'après leurs propres principes tout cela est douteux parce que tout ce qui est fondé sur une opinion implique nécessairement le doute ou au moins ne l'exclut pas.

44. Les objections, par conséquent, auxquelles nous avons à répondre en détruisant l'opposition des raisonnements privés, sont simplement des objections d'opinion, et comme l'opinion change d'un individu à l'autre et souve- à dans la même personne, il est impossible d'écrire de manière à rencontrer la forme spécifique dans laquelle se traduisent ces conclusions toujours changeantes, inconstantes, capricieuses, et dix fois contradictoires. L'Église n'a jamais eu qu'une seule méthode depuis le commencement et elle consiste à établir et déclarer le fait auquel l'opinion des raisonnements privés s'était attachée.

Maintenant c'est un fait (que je mentionnerai par manière d'éclaircissement) que vers le milieu du XVIIe siècle Charles I d'Angleterre fut exécuté et que cette exécution fut faite en lui coupant la tête sur le billot. En supposant que les raisonnements privés voulaient composer des volumes pour prouver soit que ce monarque n'a pas été exécuté ou que cette exécution n'ait été faite avec une âme à feu ou une corde, serait-il nécessaire de réfuter toutes les folles opinions contenues dans ces livres pour prouver certainement qu'il a eu la tête tranchée, et qu'il a été ainsi mis à mort ? certainement non. Il suffirait aux personnes raisonnables d'avoir la preuve du fait, ce serait la réfutation de toutes les opinions émises à l'encontre. Or de la même manière je m'efforcerais d'établir les faits de l'Église et des différentes doctrines qu'elle enseigne comme ayant été révélés de Dieu. Et comme le peuple de l'Angleterre est un témoin compétent, suivant les lois de l'évidence morale, d'un événement qui les regardait et qui est arrivé, il y a 200 ans, ainsi le témoignage non d'une seule nation mais du christianisme entier attestera et établira les faits de l'Église catholique et de la doctrine catholique.

45. Ceci donne une raison suffisante de ce que je n'ai fait aucune mention directe des objections futiles (trash) qui m'ont été adressées dernièrement sous le titre de "lettres" dans un journal. Les opinions de l'écrivain sont celles qu'elle expriment, et certainement l'homme qui entreprendrait de réfuter ou de rectifier toutes les folles opinions que l'on débite au sujet des religions, aussi bien que sur d'autres matières, s'imposerait une tâche bien absurde. Je ne dis pas qu'un écrivain respectable hors de l'Église ne pourrait pas présenter ses opinions avec cette mesure de bonne foi apparente, qui aurait droit à une mention respectueuse par la dignité du style et du sentiment, par la modération du ton et de la manière. Mais rien de tout cela ne recommande les lettres auxquelles il vient d'être fait allusion. Sans doute tout homme qui a ces dispositions peut réunir les scandales de tous les âges de l'Église chrétienne à commencer par l'avarice et la trahison de Juda. C'est la chose la plus facile au monde que de trouver des matériaux pour bâtir un pamphlet d'injures contre le caractère social et moral de toute communauté, mais aussi la publication des rapports de la police de New-York ne donnerait qu'une idée bien fautive des vertus qui existent dans cette communauté mais qui ne trouvent aucune place dans ces registres. Cependant je crains que ce n'ait été dans cet esprit que l'auteur des lettres qui me sont adressées s'est décidé à lancer sa légère barque sur l'océan de l'histoire ecclésiastique ; et, avec l'industrie propre aux personnes de son espèce, qui ont abandonné la foi divine pour l'opinion humaine, à recueillir l'écumoire qui flotte à sa surface pour la distribuer dans les journaux aux admirateurs de cet avantage. C'est faire un pauvre compliment au progrès vanté de notre siècle de faire connaître qu'il a rencontré des appréciateurs.

Nous apprenons les détails suivants sur la persécution des Jésuites :

Après la suppression des missions des Jésuites en Suisse, un riche habitant offrit son château et y réunit plusieurs jeunes gens qui n'étaient pas encore prêtres. Le gouvernement s'est hâté de les en faire sortir.

A Naples, le roi n'a jamais voulu consentir à signer l'ordre de leur expulsion. Il en a laissé la responsabilité aux ministres. Son attachement aux Jésuites Pa porté à leur offrir pour retraite provisoire un de ses châteaux. Il a payé lui-même les frais de voyage de 40 d'entre eux qui se sont retirés à Malte où ils ont été parfaitement accueillis par les Anglais.

A Gratz, un vieux Jésuite le P. Ständerger, ancien provincial, en attendant que les révolutionnaires ont fait irruption dans leur église pour la dévaster, est frappé d'apoplexie et meurt deux heures après.

A Rome il y a eu plusieurs tentatives d'émeute contre les Jésuites. Le soir on venait crier sous leurs fenêtres : "Mort aux Jésuites ! Si vous êtes là demain nous vous tuons." Un écrit moderne avait soulevé contre eux toutes les passions parce qu'on les croyait calomnieusement opposés au progrès. Les Transylvains au nombre de 600 voulurent, eux au contraire, faire une tentative en leur faveur. Ils

connaissaient les dispositions personnelles du Souverain Pontife. Mais la garde civique refusa bientôt de concourir à les protéger, et déclara qu'elle ne pouvait plus répondre de leur sûreté. 4 cardinaux présidés par le cardinal Antonelli, secrétaire d'état, se réunirent pour délibérer sur leur sort, et décidèrent que la dispersion était une mesure de prudence. Elle s'exécuta aussitôt. L'église de Jésus fut confiée à des prêtres séculiers, et le séminaire romain alla s'installer dans le collège romain. Les novices furent en partie renvoyés dans leur famille. Les élèves du collège germanique, désolés de voir leurs maîtres s'éloigner, ont quitté Rome pour la plupart.

Le respect et la bienveillance que le peuple, à Paris surtout, manifeste pour le clergé et la religion, paraît quelque chose de providentiel. On l'attribue généralement à l'éducation chrétienne donnée aux enfants du peuple par les Frères des écoles, et par les religieux, et à l'attachement de St. Vincent de Paul, de St. François Régis, etc. Le peuple, quand il peut réfléchir assez de bon sens pour comprendre les choses. Il voit que la religion s'occupe de lui, l'aime et a pitié de ses souffrances.

LE GENERAL TAYLOR.

Baton-rouge, 22 avril 1848.

Au capitaine J. S. ALLISON.

Monsieur, — Mes opinions ont été si souvent mal interprétées que je crois devoir à moi-même, sinon à mes amis, de les exprimer brièvement sur les questions que vous me signalez.

J'ai consenti à l'usage de mon nom pour la candidature présidentielle. J'ai déclaré franchement que je ne me croyais pas propre à cette haute magistrature, mais m'étant, à la sollicitation de plusieurs de mes concitoyens, posé comme candidat, je ne me crois pas libre d'abandonner ce terrain, jusqu'à ce que mes amis m'en expriment le désir. Je m'écarterais alors avec plaisir. Je n'ai aucun but particulier à atteindre; aucun projet de parti à réaliser; aucun ennemi à punir; je n'ai à servir que mon pays.

On m'a souvent écrit, et l'on m'a demandé mon opinion sur presque toutes les questions qui peuvent intéresser le pays ou les partis. Je n'ai pas toujours répondu à ces lettres pour plusieurs raisons.

Bien que j'aie de grands principes qui régissent ma vie politique, je conviendrais cependant que les minuties de la législation politique ne me sont pas assez familières pour m'engager solennellement à soutenir telle mesure, ou à m'y opposer, dans le cas où je serais le candidat et où je serais nommé Président. Je n'ai pas de dissimulation. Je n'ai pas d'opinion que je ne puisse exprimer devant mes concitoyens réunis, mais des impressions passagères sur certaines questions du moment, qui peuvent être justes aujourd'hui et nullement fondées demain. Ces impressions ne sont peut-être pas ce que l'on doit considérer pour nommer à une place. On ne peut pas se fier à un homme, lorsqu'on exige de lui des engagements préalables, sans lesquels on n'aurait en lui aucune confiance.

Je vais maintenant répondre à vos questions.

1^o. — Je répète ce que j'ai souvent dit. — Je suis whig, mais un whig modéré. Si je suis élu je ne voudrais pas être purement le président d'un parti. Je tâcherais d'agir avec indépendance. Je me croirais tenu de diriger l'administration sans considérer les projets d'un parti.

2^o. — Le veto. — Le pouvoir du veto accordé par la constitution à l'exécutif est un pouvoir essentiellement conservateur, mais il ne devrait être exercé à mon avis que lorsqu'il y a violation manifeste de la constitution, ou lorsque le congrès a clairement agi avec trop de précipitation ou sans assez de réflexion. Il me semble que, depuis plusieurs années, les opinions et les desirs de l'exécutif ont exercé une influence illégitime et nuisible sur le département législatif, et je crois que la véritable théorie de notre système gouvernemental peut en recevoir une grave atteinte. Les opinions individuelles de L. personne qui est portée à la présidence ne doivent pas contrôler l'action du congrès sur des questions de politique intérieure, et l'exécutif ne devrait faire intervenir aucune objection lorsque les questions de pouvoir constitutionnel ont été résolues par les différents départements du gouvernement et sanctionnées par le peuple.

3^o. — Relativement au tarif, à la circulation, à l'amélioration des grandes routes, rivières, lacs, ports, la volonté du peuple, exprimée par ses représentants au congrès, doit être respectée et mise à exécution par le président.

4^o. — La guerre mexicaine. Je me réjouis sincèrement de la perspective d'une paix prochaine. Ma vie a été consacrée aux armes; je considère cependant la guerre comme une calamité nationale que l'on doit chercher à éviter, si l'honneur national le permet. Les principes de notre gouvernement ainsi que sa vraie politique sont contraires à l'assujettissement des autres nations et au démembrement des autres pays par la conquête. Selon le langage du grand Washington, "pourquoi laisserions-nous notre territoire pour occuper une terre étrangère?"

Dans la guerre mexicaine notre honneur national a été amplement satisfait, et en dictant nos conditions à un ennemi vaincu nous pouvons bien nous montrer indulgents et magnanimes.

Voilà quelles sont mes opinions sur les questions que me n'avez signalées, et l'on doit considérer comme fausse et contraire à la vérité toute publication, écrite ou verbale, qui diffère essentiellement de ce que je viens d'énoncer.

Je ne sais pas si j'écrirai encore sur la politique nationale. Je ne prendrai part à aucun plan, à aucune combinaison, à aucune intrigue. Si le peuple américain ne repose pas de confiance en moi, qu'il ne m'accorde pas ses suffrages. Dans ce dernier cas, vous me connaissez assez pour savoir que je serai parfaitement satisfait. Je suis un trop vieux soldat pour murmurer contre une aussi haute autorité.

Z. TAYLOR.

Voilà une profession de foi pleine de noblesse et de dignité, sincère comme le cœur du vieux soldat, franche comme sa parole, droite comme sa vaillante épée. On voulait que le vainqueur de Monterey et Buena-

Vista révélât sa religion politique; il l'a fait, et désormais d'innombrables sympathies lui seront acquises. Ce que nous admirons dans la lettre du général Taylor c'est la franchise toute militaire qui y règne, c'est la loyauté que respire chaque phrase, chaque mot. Pas la moindre dissimulation, mais d'un bout à l'autre une fièvre et une sincérité. Il se sert de mots propres et exprime sa pensée d'une manière claire, nette, précise, énergique. C'est le langage d'un cœur honnête, d'un citoyen éprouvé qui n'a d'autre ambition que celle de servir son pays.

On ne reprochera plus au général Taylor de n'avoir aucun credo politique. Il vient de se confesser à ses concitoyens; il se déclare whig, mais s'il est élu, il veut être le président de la nation et non celui d'un parti. Il ne prendra donc aucun engagement. Quant au tarif et aux grands travaux d'amélioration, la volonté du peuple sera la sienne. Le général Taylor comprend la démocratie et saura la pratiquer. Il ne se permettra pas, comme l'ont fait tant de présidents locofocos, de substituer sa volonté à celle du peuple, ce qui tend à vicier le véritable esprit de la république. Les réflexions sur l'exercice du veto sont on ne peut plus sages; si M. Polk et quelques-uns de ses prédécesseurs avaient partagé ces sentiments, d'importantes mesures, nécessaires à la prospérité nationale, auraient maintenu force de loi et contribué au bien-être général. Lorsque le brave soldat vient à parler de la guerre, il ne trouve que des paroles de paix. La guerre, dit-il, et surtout la guerre de conquête, est incompatible avec nos institutions; on doit éviter à l'égal d'une calamité nationale. Passant ensuite de la théorie à l'application, il exprime le vœu que la paix soit promptement rétablie entre les Etats-Unis et le Mexique.

Extrait de la Nouvelle-Orléans.

FAITS DIVERS.

EMIGRATION. — Tout le monde s'accorde à dire que l'émigration cette année sera très-peu considérable, au moins dans le Canada. Il vaut en effet cent fois mieux n'avoir pas d'émigration, que d'en avoir une semblable à celle de l'année dernière, et qui nous coûte nos meilleurs citoyens et des centaines de mille louis.

TEMPERATURE. — L'apparence de la campagne commence à être riante et agréable. Les prairies reverdisent et les arbres se couvrent de feuillage; la montagne de Montréal commence aussi à quitter cette teinte brune et sombre qu'elle a eue depuis l'automne, et reprend ses vêtements de la belle saison. Toutefois les deux nuits dernières le temps a été assez froid. Aujourd'hui le ciel est pur et la température est celle de l'été.

LES MISSIONS. — Nous apprenons de la Gazette de Québec que le R. P. Durocher, O. M. I., vient de recevoir la somme de \$5 de George Barnston, écrivain, premier commis de l'hon. compagnie de la Baie d'Hudson, ainsi qu'une autre somme de \$5 de la part de M. Smith de la même compagnie.

INCENDIE. — Mercredi matin vers une heure, le feu s'est déclaré dans les étables de M. Jones sur la Rue Bonaventure, et les otis consumés ainsi que dix des seize chevaux qui s'y trouvaient. Le feu s'est alors communiqué aux maisons voisines, et a détruit la résidence (en bois) de M. Jones, et celle (en pierre) de Mademoiselle Easton, ainsi que tout leur ménage, leurs hardes, etc. Durant quelque temps, l'église protestante de St. George a été en grand danger et pris feu à plusieurs reprises; cependant on est parvenu à la soustraire aux flammes; elle a souffert des dommages pour \$200 à \$250. M. Jones est assuré pour \$1000 au Phoenix et à l'assurance de Montréal; on dit que Mademoiselle Easton est aussi assurée; mais on ne connaît pas le montant de son assurance. Il paraît que ce désastreux incendie est le fait d'incendiaires; nous apprenons qu'il est offert par la compagnie du chemin de fer de Lachine, à laquelle appartenait les chevaux qui ont péri, la somme de \$500 pour l'arrastation de ces malheureux. Nous espérons qu'ils seront ainsi découverts et amenés à justice.

MONKLANDS. — Mardi, le 16 courant, il doit y avoir grande réunion au château de Monklands.

M. R. SYMES. — Il paraît que Robert Symes, écrivain, ne sera pas de nouveau (cette année) nommé député agent des émigrés pour la Grosse-Isle.

ARISTOCRATIE ANGLAISE. — Il paraît que l'aristocratie anglaise va changer, au moins pour cette année, la direction de ses courses. Elle ne se rendra pas en France, en Allemagne ou en Suisse; mais le New-York Herald nous apprend qu'il y a de bonnes autorités pour annoncer que les Lords anglais iront aux Etats-Unis qu'ils connaissent si peu, et "avec les habitudes sociales et les institutions politiques desquels ils veulent se rendre familiers."

BEAUX-ARTS. — Nos journaux de Toronto nous apprennent que le président du King's College (Dr. McCaul), ayant reçu la somme de £20 pour l'encouragement des beaux arts, propose entre autres les prix suivants:

£2 pour la meilleure ballade, avec accompagnement de Piano-Forte. (Cette ballade doit porter une signature supposée et doit être écrite d'une autre main que de celle de l'auteur.)

£5 pour le meilleur dessin pour un tableau d'histoire, en peintures à l'huile. Le sujet doit être canadien.

£3 pour la meilleure vue d'Hamilton, en couleurs à l'eau.

£2 pour la meilleure vue de "Brockville," en septa.

Ces peintures ou dessins doivent être accompagnés d'une note cachetée, portant une devise au dehors, et le nom de l'artiste en dedans. — Toutes ces productions doivent être parvenues aux registrateurs de Toronto le 30 juin prochain. — Tous natifs du Canada ou étrangers résidents permanentement en Canada peuvent être compétiteurs.

UN CANADIEN. — Mort à Puebla, Mexique, Honoré Garneau, âgé de 27 ans, servant dans le 1er régiment d'artillerie de l'armée américaine, division du général Twiggs. Débarqué à Vera-Cruz le 11 avril 1847, il s'avança avec le corps dont il faisait partie jusqu'à Jalapa, Perote et Puebla, où il succomba à la maladie qui décimait alors les troupes américaines. Ces détails nous sont fournis par un autre jeune monsieur Canadien qui servait dans le même régiment que lui, et qui est maintenant aux Etats-Unis, de retour du Mexique où il a laissé l'armée conquérante à la suite d'une blessure reçue à la bataille de Molino del Rey.

Canadien.

MARCHÉS. — Nous avons eu un assez bon marché mardi dernier; tout l'espace d'une extrémité à l'autre des deux ailes sur la rue St. Paul était garni de voitures. Mais les provisions sont en petite quantité et se vendent au poids de l'or.

Minerve.

Les journaux anglais de cette ville disent que George Desbarats, écrivain, imprimeur de Sa Majesté, a cessé d'avoir affaire avec le Québec Mercury, dont il était l'un des propriétaires.

NOUVELLE-ECOSSE. — Les journaux d'en bas nous apprennent qu'à la Nouvelle-Ecosse l'honorable J. B. Uniacke vient d'être nommé commissaire pour mettre à effet l'acte passé durant la dernière session pour établir un système uniforme dans les postes, et l'hon. G. R. Young est nommé commissaire pour recueillir des statistiques dans la N. E. et pour les autres fins en contemplation dans les résolutions des chambres, relatives au chemin de fer entre l'Atlantique et Québec.

NOUVEAU-BRUNSWICK. — Il vient d'être levé au Nouveau-Brunswick une troupe de cavaliers de trois cents miliciens pour lesquels le gouvernement anglais a envoyé des armes.

BERMUDE. — Les chambres aux Bermudes s'assemblent le 15 courant.

TELEGRAPHE. — La ligne télégraphique entre New-York et Milwaukee vient d'être terminée; la distance qui sépare ces deux points est de quatorze cents milles ou près de cinq cent lieues. Les dépêches sont transmises régulièrement d'une ville à l'autre.

— La législature de New-York, dans le cours de sa dernière session, a voté trois cent quatrevingt un bills et résolutions!

DÉPART. — Nous voyons par le Courrier des Etats-Unis, que M. Frédéric Gaillardet, est parti pour la France le 8 à bord du Paquetbot à voile le Splendid.

TREMBLEMENT DE TERRE. — Il y a eu dans les Indes Orientales un tremblement de terre le 6 avril à 3 heures P. M., qui a été très-fort. On craignait d'apprendre de mauvaises nouvelles de la Guadeloupe.

YUCATAN. — Nous voyons par les journaux des Etats-Unis que le président vient d'envoyer au congrès un message annonçant qu'il serait avantageux de protéger l'Yucatan et par là même de l'annexer aux Etats-Unis! La raison de cela, dit le message, c'est que les E. U. ne le protègent pas l'Yucatan tombera entre les mains des Anglais. Un bill a été introduit à cet effet. Nous ne serions pas surpris d'apprendre bientôt que les Américains veulent annexer à leur empire l'Europe tout entière!

UN NOUVEAU SYSTEME. — Il vient, dit-on, d'être inventé à Saint-Louis, du Missouri, un nouveau système de motion pour les bateaux à vapeur. Le moteur à la forme d'une queue de baleine et fonctionne d'après le même principe. D'après les expériences partielles qui ont été faites, les inventeurs prétendent que l'on pourrait aller en cinq jours de New-York à Liverpool, c'est bien beau; mais il faudrait le voir pour y croire.

MONUMENT DE WASHINGTON. — Les journaux de Washington annoncent que l'on va prochainement commencer le superbe monument destiné à perpétuer matériellement le nom du Père de la patrie. La pose de la première pierre aura lieu probablement le 4 juillet prochain.

LE DERNIER DÎNER DE SANTA ANNA AU MEXIQUE. — Avant de quitter le sol mexicain, Santa Anna a donné un grand dîner aux américains qui l'avaient escorté jusqu'au lieu d'embarquement. Au dessert, on s'est fait de part et d'autres sur ce politesses avec l'aide d'un interprète. Santa Anna lui-même a porté le dernier toast en ces termes: "Aux officiers et aux citoyens américains, de qui j'ai reçu les preuves de la plus généreuse attention jusqu'au moment de mon départ; je leur offre l'expression de ma reconnaissance la plus sincère;" c'est ce qui s'appelle faire contre fortune bon cœur.

Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme, et Pierre Napoléon Bonaparte, fils de Lucien, se présentent tous deux en Corse, comme candidats à la représentation nationale. Voici la profession de foi que le premier vient d'adresser aux habitants de l'île:

Compatriotes, Paris a détruit la royauté et proclamé la république! Tous les citoyens sont appelés à élire des hommes qui doivent constituer la société nouvelle.

Enfant de la Corse, fils de Jérôme Bonaparte, neveu de Napoléon, j'ai pensé que je devais demander à la Corse l'honneur d'être un de ses représentants. J'arrive dégagé de tout esprit de localité, esprit misérabiliste, honte d'un système dont nous n'avons que trop souffert.

Elevé dans la persécution et les malheurs de l'exil, j'ai consacré mon temps, mon intelligence, à étudier, à connaître les pays étrangers, et à ne pas démentir de la France, cette patrie absente qui m'a toujours été si chère. Notre dernière révolution a fait cesser ma proscription! Ce souvenir restera gravé dans mon cœur.

Homme nouveau, pur de tout passé, je saurai par ma loyauté, mon dévouement, désarmer toutes les déiances et mériter les sympathies que mon nom rencontre.

Il y a longtemps que j'ai la conviction que la république seule convient à la France. Ce grand principe est établi aujourd'hui! Je l'ai appelé de tous mes vœux. Hors de là, il n'y aurait qu'anarchie, guerre civile, retour aux furies et aux crimes des Bourbons!

La constitution que l'assemblée nationale est appelée à nous donner doit être faite dans les intérêts du peuple; toute tendance à faire primer une classe de citoyens ou à ramener d'anciennes distinctions serait funeste.

Que les odeurs tristes de 1815, imposées par les rois dans nos jours de malheur, soient à jamais déchirés! Mais appuyons-nous avec confiance sur les nouvelles nationalités, sœurs de la nôtre.

L'ancien monde est ébranlé. Nos idées révolutionnaires, propagées par les victoires de nos glorieux soldats, remuent tous les peuples!

La Pologne et l'Italie doivent se constituer! Leur liberté est nécessaire pour assurer la liberté de l'Europe; leur cause est juste: c'est celle de notre démocratie.

Liberté, égalité et fraternité à l'intérieur; sainte alliance des peuples à l'extérieur: telles sont les bases sur lesquelles nous devons bâtir l'édifice républicain.

En aimant la république, et en me dévouant à elle, j'obéis à Napoléon, qui, sur le rocher de Sainte-Hélène, ou la haine des rois l'avait attaché, prédit qu'avant cinquante ans l'Europe serait républicaine ou cosmique! Grâce à Dieu et au peuple français, c'est la république qui triomphe!

NAPOLEON BONAPARTE.

Paris, le 24 mars 1848.

N.B. — Les électeurs de la Corse auront remarqué que deux membres de la famille Bonaparte sont au nombre des candidats qui aspirent à représenter le département de la Corse à l'assemblée nationale. Pour qu'il n'y ait pas de confusion de noms, nous rappellerons que l'un est:

NAPOLEON BONAPARTE, fils de Jérôme,

(Et l'autre, PIERRE-NAPOLEON BONAPARTE, fils de Lucien.)

LES CHRÉTIENS. — Le sultan vient d'accorder à ses sujets professant la religion chrétienne les mêmes privilèges dont jouissent les musulmans.

L'inquiétude qui règne à Londres fait revenir d'Angleterre beaucoup d'or à Paris, et la prime avait baissé subitement de fr. 83 à fr. 70 et même fr. 65 les fr. 1000; cependant les cours tendent à remonter, et sont déjà revenus à fr. 80.

LA LIBERTÉ Russe. — Voici comment la censure russe permet aux journaux de Varsovie de parler de la révolution française: "A Paris, il y a eu une émeute qui a été promptement étouffée, S. M. Louis-Philippe est gravement indisposé. Par le conseil de ses médecins, le roi a résolu de s'abstenir pendant quelque temps des affaires de gouvernement et d'aller prendre les bains de mer à Brighton. Au départ du roi, il y a eu une émeute insignifiante qui a été comprimée, et qui a eu pour résultat la retraite de M. Guizot. Pendant son absence, le roi a confié la direction des affaires à M. le comte Mole."

CHINE. — Des nouvelles de Chine, apportées par le Samuel Russell, portent qu'en Chine la guerre paraît imminente entre les Anglais et les Chinois. D'ailleurs le célèbre empire paraît être au moment d'une révolution; qui sait si les prochaines nouvelles ne diront pas que l'empire chinois n'existe plus, mais qu'il y a dans le monde une nouvelle république!

UN BON MOT. — Pendant une des premières nuits qui suivirent la mémorable journée du 24 février, quelques gardes nationaux de la 3e légion veillaient à l'un des postes improvisés près des barricades encore debout. Ils étaient rangés autour d'un grand feu allumé au milieu des pavés, lorsqu'un passant s'approcha du groupe en disant:

— Voulez-vous me permettre d'allumer ma pipe, citoyens? A la lueur du feu, les gardes nationaux reconurent la profession du nouveau venu, que révélait son funèbre costume.

—Tiens! dirent-ils, un croque-mort.

—Oui, citoyens, un croque-mort, pour vous servir, si j'en étais capable.

Eh! eh! l'ami, reprit un des assistants, vous devez avoir de la besogne par le temps qui court?

—Mais oui. Encore aujourd'hui nous avons enterré cent cinquante de ces braves dont les cercueils étaient exposés à la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville.

—Cent-cinquante!

—Oh! mon Dieu, oui... sans compter les autres... ceux qui sont morts de mort honteuse.

—Eh bien! j'entends ceux qui sont morts de la maladie.

Le mot est plein d'éloquence. — Mais les pauvres diables qui, pendant qu'on se battait, eurent la lâcheté de mourir de la poitrine, de la fièvre ou de vieillesse, ne s'attendaient pas à cette oraison funèbre.

• • • DOUBLECOQ ET LORBRAILLARD. — Ces deux illustres citoyens-gamins, qui ont tant coopéré aux barricades, aux réjouissances, aux patrouilles civiques, aux illuminations, aux plantations, etc., qu'ils n'en ont plus ni voix, ni ouvrage, ni bretelles... étaient hier dans un club du faubourg Saint-Martin. — Un orateur y raisonnait sur tous les tons et sans mesure... comme quatre avocats! Au même instant on entendit un âne braire aux environs.

—Dis donc, Lorbraillard, dit Doublecoq, hein! ce daguerréotype!

BULLETIN COMMERCIAL

Jeudi 6 du présent mois, il a été reçu à Montréal 50,248 quarts de fleur, 17,091 minots de blé, 3,603 minots de pois 940 harils d'alcalis, 378 quarts de gruau d'avoine, 670 de sain-doux, 3,821 de lard et 108 de beurre. Le 6, le 7 et le 8 courant, 10,000 quarts de fleur ont été reçus, et il en arrive en quantité tous les jours.

MARIAGES.

En cette ville, le 10, Edward Wilson, écrivain, à Flore, fille aînée de feu l'hon. A. G. Couillard, de St. Thomas, près Québec.

Aux Eboulements, le 1er, C. Duberger, écrivain, à demoiselle Caroline Sievin.

A Paris, le 25 vit, par le Nonce de Sa Sainteté, M. le Comte de Dautier de Romanncho, à Charlotte, 21e. fille de William Bingham, écrivain, ci-devant de Montréal.

NAISSANCES.

En cette ville, le 9, la dame de Alfred LaRocque, écuyer, a mis au monde un fils.

A Soré, le 4, la dame de M. J. B. Lamère a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

En cette ville, le 9, Marie Angèle Alvina, enfant de M. Léon Pournier, âgé de 17 mois et 3 jours.

A Québec, le 3, après une courte maladie, M. Henry Venière, notaire, âgé de 78 ans.

A Québec, le 8, Louis Fortier, écuyer, âgé de 78 ans.

A Berne, en Suisse, le 10 février dernier, Rodolphe Amédée de May, écrivain, ci-devant Capitaine au régiment de Meuron, lequel régiment servit en cette province dans la guerre de 1812 et 14.

AVIS DES POSTES.

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Maille Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à Halifax est fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et jeudi pour les steamers qui partent de New-York. — Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours-là.

Montréal, 12 mai 1848.

A VENDRE.

A VENDRE de gré-à-gré, à des conditions très libérales, un bel EMPLACEMENT, situé au haut de la rue Saugnet, de 400 pieds de front sur 54 de profondeur, mesure française, avec une MAISON à deux côtés dessus construite.

Pour les conditions, s'adresser au bureau de la Minerve, ou sur les lieux au propriétaire Soussigné.

Jacq. AL. PLINGUET.

Montréal, 11 mai 1848.

A VENDRE.

LE MANUEL DU PÉLERIN DE N.-D. DE-BON-SECOURS, orné de 2 gravures en taille-douce, et d'une couverture Lithographiée, à \$2 la douzaine. Chez FABRE et Cie, et chez CHAPELAIN et LAMOTHE.

LE REPERTOIRE NATIONAL, OU RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défaut sont encore à naître. (Le Canadien de 1857.)

PROSPECTUS.

Nous soumettons aujourd'hui au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très-utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et très-intéressante pour les personnes qui aiment la littérature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir.

Nous voulons donc réunir dans deux volumes les meilleures productions des littérateurs Canadiens, maintenant éparpillés dans les nombreux journaux franco-canadiens qui ont été publiés depuis un demi-siècle.

Après avoir fait de longues et attentives recherches et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la republication d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens fera certainement honneur au pays et à ses écrivains.

La littérature Canadienne, il est vrai, ne se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de jeunes gens dont le goût n'était pas encore bien formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris. Mais au milieu des défauts de composition, et souvent des incorrections de style, le talent étincelle et brille, comme l'électricité à travers de légers nuages. Grand nombre de ces essais, toutefois, sont évidemment l'œuvre d'homme au goût sévère, aux fortes études, aux vastes connaissances, qui se sont inspirés des beautés du pays, des belles mœurs du peuple, et d'une nationalité naissante et déjà combattue.

A part quelques volumes et quelques pamphlets, tous ces essais se trouvent enfouis dans les énormes volumes des journaux périodiques. Jetés sur des feuilles politiques, comme quelques fleurs dans un gazon, ils ont disparu pour toujours, si une main amie ne les retire de l'oubli pour les faire revivre sous une forme plus légère, plus gracieuse et plus utile.

Nous pensons qu'ontre le mérite de retirer de l'oubli comme nous venons de le dire, des écrits d'un grand mérite sous le rapport littéraire et sous le rapport national, le Répertoire aurait aussi l'effet d'engager un bon nombre d'écrivains éminents à reprendre leurs travaux littéraires, et tous les jeunes gens à travailler avec énergie à éclipser leurs devanciers. Car nous le tenons pour certain, ce qui jette le dégoût dans l'âme des écrivains Canadiens c'est de voir le fruit de leurs études et de leurs travaux passer avec les journaux périodiques dans un oubli éternel. Mais lorsqu'il auront l'espoir d'être tirés un jour de ce triste oubli et de trouver place dans le Répertoire National, qui pourra être continué d'époque en époque par les amis de leur pays, ils travailleront davantage et mieux.

Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter au nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement récompensés de nos veilles et de notre labeur.

NOTRE PLAN.

Le Répertoire National formera un recueil de meilleurs écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 334 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères, dont le présent prospectus est un dépliant.

Le recueil sera publié par livraisons. Il en sortira une de 32 pages octavo tous les quinze jours.

Les écrits porteront la date de leur première publication, et seront insérés dans le Répertoire, sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger du mérite intrinsèque des auteurs, et comparer les progrès qu'a faits la littérature à différentes époques. Pour bien faire connaître ces différentes époques, il sera nécessaire quelquefois d'insérer des écrits de peu de mérite, mais alors le nombre en sera très-restreint. Lorsque les noms des auteurs seront connus ils seront mis en toutes lettres au bas de leurs productions.

Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des matières y contenues. Le prix sera le QUATRE PIASTRES pour l'ouvrage, ou dix chellins par volume, payables après la publication de la première livraison de chaque volume.

Des listes de souscription seront déposées chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, et au cabinet de lecture de l'Institut Canadien.

La publication sera commencée aussitôt que deux cent cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les actes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication. S'adresser franc de port, au soussigné, chez MM. Lovell et Gibson, Montréal.

J. HUSTON, MEMBRES DE L'INSTITUT CANADIEN.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

- W. Workman, Président, A. Laroque, V. Président, Francis Hincks, L. H. Holton, Damasc Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond, P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edwin Aitwater, Berth. O'Brien, Jacob DuWitt, Joseph Grenier,

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera Cinq pour cent sur tous les Dépôts.—Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine et le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

LIVRES NOUVEAUX.

Il vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grandeurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins sur acier, trente-huit pages, illustrées de douze gravures.

—AUSSI—

Une nouvelle et jolie édition de LA NEUVAIN EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. ET J. SADLIER, No. 179, rue Notre Dame, Montréal.

MM. Les membres du Clergé et Commissaires d'Écoles, qui désireraient se procurer d'Instituteurs qualifiés, pourront s'adresser au soussigné par lettres affranchies.

J. P. VALADE, PRÉS.

P. GENDRON, IMPRIMEUR,

No. 24, RUE ST-VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il lui a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

- On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que: LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLET D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITS, CARTES DE VISITES, CONNATSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRES-REDUITS. 6 novembre 1847.

THEO. HAMEL

PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, Rue Notre-Dame.

Ses ETUDES DE PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. Montréal, 14 décembre 1847.

PORTRAIT DE FEU

M. H. HUDON.

D'APRES UN DESSIN D'UNE RESEMBLANCE PARFAITE EXÉCUTÉ A ROME, D'APRES NATURE.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir une gravure magnifique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus. L'acquisition du Portrait de ce pieux Père et de ce bon citoyen que rien de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme. Prix de chaque copie 2s.

CHAPELEAU & LAMOTHE, Vis-à-vis le Séminaire.

LE VÉRITABLE PORTRAIT DE

S. S. PIERRE IX.

PEINT D'APRES NATURE, A ROME, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE

de 28 pouces de haut sur 22 pouces de large!! CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chef-d'œuvres de l'École Italienne, sera BIENTÔT mise en vente chez les Soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui LE GRAND APÔTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIERRE IX ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si excellent PONTIFE.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui méritent sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SÉMINAIRE. Montréal, 19 novembre 1847.

ARCHITECTURE.

M. S. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis Haute-Ville Québec.

A VENDRE.

AU VILLAGE ST. PAUL, un EMPLACEMENT de 50 pieds du front sur 109 pied de profondeur, avec maison en pierre d'un étage et dépendances. S'adresser au village St. Paul à M. FRANÇOIS ARCHAMBAULT, et au village de l'Industrie à M. CHARLES GOGGÉ. Village St. Paul, 20 mars 1848.

CLOCHES D'ÉGLISES

LE SOUSSIGNÉ, ayant été dans l'habitude de faire venir de PARIS ou de LONDRES des cloches d'Église, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ils se chargeront de faire venir cet article, d'aucuns poids qu'il pourront désirer.—Pour renseignements, s'adresser chez Messieurs E. & N. Hudon, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND, 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à des prix qui que qui ce soit. Voir ses prix avant d'acheter ailleurs. J. Bte. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie ECCLESIASTIQUE

Le soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à leur amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrésiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. CHAPELEAU ET LAMOTHE.

AVIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, PAMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELLINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chellins courant, payables par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangeront avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur remercions dans l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Grémazie, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL.

CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les CURÉS qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement.

Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage de aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'Acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, ou les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en IMITATIONS mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

—AUSSI— CROIX DE CHASUBLES

EN drap d'or avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. " DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. " (couleurs assorties) " en or et couleurs. GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants. " Damas brochés en or et couleurs. " " (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES

N. D. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ÉTOILES ET VOILES DE BÉNÉDICTION.

LES Étoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches, LES Voiles portent tous de riches emblèmes au centre, et aux extrémités

ÉTOFFES ORNEMENTS.

Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'écus nouveaux.) Moire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs. Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE.

LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensoirs Ciboires Encensoirs Burettes etc.

N. D. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Église dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importance exprès (et par leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York.

ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SEIGNEURS si avantageusement connus de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles que dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignement qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'orthographe et la grammaire en langue française et anglaise, les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de tout genre, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêts à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier cependant il serait bien de voir les Sœurs à ce sujet.

On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'entrée aucune accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

À la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès.

St. Jean, août, 1847.

MANUEL

DE TEMPERANCE, LE R. P. CHINIQUY.

RELIE A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & CIE. " " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. A L'ÉVÊCHE.

THE PILOT

And Journal of Commerce Se publie le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI matin, au Bureau, No. 3, Place d'Armes, Montréal.—Souscription: CINQ PIASTRES par année.

The Weekly Pilot, Se publie tous les VENDREDIS matins, pour les campagnes.—Souscription, TROIS PIASTRES par année. W. H. HIGMAN & T. DONOGHUE. Imprimeurs, Éditeurs et Propriétaires.

Les livres et autres ouvrages d'imprimerie sont exécutés proprement à ce Bureau. 13 avril.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES-MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir:—

1°. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Barronée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Église, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Écurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2°. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Église, avec les bâtimens dessus construits, consistant en Maison, Écurie et autres Bâtimens.

3°. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâti de Maison Étable et autres Bâtimens.

Tout les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROMÉAL CHENIERE RER. AVOCAT, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie.

ÉTIENNE PARTENAIS.

Montréal, 21 Février 1848.—qj.

L'Avenir,

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens. L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 21 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 20 2 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 3 4
Chaque insertion subséquente, 0 0 10
Au-dessus de dix lignes, 1ère. insertion] chaque ligne, 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & CIE., Libraires
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Rer. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Rer. Vic.
St. Amé, M. F. PILOTE, Rer. Direct.
Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Nigouanne et St. Denis.
JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.